

## Compte-rendu du Bureau Exécutif du vendredi 10 janvier 2020

Les délibérations prises par le Bureau Exécutif du vendredi 10 janvier 2020 dans le cadre de la délibération du Conseil Communautaire du 12 avril 2016 (art L 5211-10 du CGCT) sont portées à la connaissance de l'Assemblée.

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
1	<p><b>Demande de subvention européenne pour la mise en oeuvre du programme Post-LIFE (Urban Light Plan) - Phase 2</b>                      Dans la continuité du programme européen LIFE "Programme de gestion innovant et durable de l'éclairage public et de lutte contre la pollution lumineuses", Le Mans Métropole sollicite une subvention européenne FEDER de 550 000 € pour un montant d'opération de 2 282 727,60 HT.</p>	Adopte à l'unanimité	14 janvier 2020
2	<p><b>Etudes préliminaires à l'aménagement de trois chronolignes - Demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire et au titre du programme régional FEDER 2014-2020</b>                      Les études préliminaires à l'aménagement de trois chronolignes sont éligibles au programme régionale FEDER 2014-2020 et au Contrat de Développement Métropolitain 2019-2020. La subvention FEDER sollicitée est de 91 321 € et l'aide régionale attendue est de 60 880 €</p>	Adopte à l'unanimité	14 janvier 2020
3	<p><b>Arnage - Site de la Gèmerie - Participation au fonctionnement</b>                      Renouvellement de la convention financière entre Le Mans Métropole et l'AGAG pour le site de la Gèmerie à Arnage.</p>	Adopte à l'unanimité	14 janvier 2020
4	<p><b>Le Mans – Résidence « Crétois ».</b>  <b>Travaux de réhabilitation de 75 logements.</b>  <b>Emprunt de 414 313 €</b>  <b>Société Anonyme Mancelle d'Habitation.</b>  <b>Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50 %.</b>  <b>Encours garanti 207 156,50 €</b>                      Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50% à la Société Anonyme Mancelle d'Habitation pour un emprunt de 414 313 en vue de la réhabilitation de logements résidence « Crétois » 83 à 91 rue Louis Crétois au Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	14 janvier 2020
5	<p><b>Le Mans – groupe « Ballon ».</b>  <b>Travaux d'amélioration de 16 logements.</b>  <b>Emprunts de 11 087 € et 172 000 €</b>  <b>Le Mans Métropole Habitat.</b>  <b>Garantie de Le Mans Métropole.</b>  <b>Encours garanti 183 087 €</b>                      Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 100% à Le Mans Métropole Habitat pour des emprunts de 11087,00 € et 172 000 € en vue de travaux d'amélioration dans le groupe Ballon.</p>	Adopte à l'unanimité	14 janvier 2020

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
6	<p><b>Coulaines – opération « Portes des Chemins Creux ».</b>  <b>Construction de 4 logements individuels et de 16 logements intermédiaires (2ème tranche).</b>  <b>Emprunts de 502 029 € 372 087 € 229 123 € et 165 640 €</b>  <b>Société Anonyme Mancelle d'Habitation.</b>  <b>Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50 %.</b>  <b>Encours garanti 634 439, 50 €</b></p> <p>Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50% à la Société Anonyme Mancelle d'Habitation pour un emprunt global de 1 268 879 € en vue de la construction de 4 logements individuels et 16 logements intermédiaires « Porte des Chemins Creux » rue Christian Pineau à Coulaines.</p>	Adopte à l'unanimité	14 janvier 2020
7	<p><b>Ruaudin – Opération « Les Jardins du Pressoir ».</b>  <b>Travaux de construction de 5 logements en VEFA.</b>  <b>Emprunts de 354 378 € 166 878 €, 84 181 € et de 39 641 €</b>  <b>Le Mans Métropole Habitat.</b>  <b>Garantie de Le Mans Métropole.</b>  <b>Encours garanti 645 078 €</b></p> <p>Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 100% à Le Mans Métropole Habitat pour un emprunt composé de quatre lignes de prêt d'un montant total de 645 078 € concernant l'acquisition en VEFA de 5 logements situés « Les Jardins du Pressoir », 19 route de Brette Les Pins et rue Serge Maingard à Ruaudin.</p>	Adopte à l'unanimité	14 janvier 2020
8	<p><b>Sargé-Lès-Le Mans – concession d'aménagement ZAC de la Pointe II</b>  <b>Emprunt de 1 000 000€</b>  <b>Société d'Economie Mixte CENOVIA.</b>  <b>Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 80%.</b>  <b>Encours garanti 800 000€</b></p> <p>Attribution d'une garantie à la SEM CENOVIA à hauteur de 80% pour un emprunt d'un montant de 1000 000 € en vue du financement de la concession d'aménagement de la ZAC POINTE II à Sargé-Lès-Le Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	14 janvier 2020
9	<p><b>Le Mans - 58/60 rue d'Australie - Acquisition à Le Mans Métropole Habitat</b>  Afin de pérenniser du stationnement public, LMM doit se rendre acquéreur d'un terrain situé 58/60 rue d'Australie au Mans, sur la parcelle cadastrée section HW 391 propriété de Le Mans Métropole Habitat au prix de 31 000 € toutes indemnités comprises.</p>	Adopte à l'unanimité	14 janvier 2020
10	<p><b>Le Mans - Boulevard Nature - Acquisition à la SCI de la Prairie Denise</b>  LMM se rend acquéreur d'un terrain issu de la parcelle cadastrée AC 353 pour une surface d'environ 344 m<sup>2</sup> et de la parcelle AC 354 pour environ 536 m<sup>2</sup> situé ruelle de la Prée Denise au Mans auprès de la SCI de la Prairie Denise, afin d'aménager le Boulevard Nature pour un montant de 14 080 €.</p>	Adopte à l'unanimité	14 janvier 2020
11	<p><b>Le Mans - Impasse du Bourg Belé - Acquisition auprès de Madame PEZIN</b>  LMM doit acquérir une partie de l'impasse du Bourg Belé au Mans, cadastrée section DE 236-237 et 287 pour partie, pour une superficie de 50 m<sup>2</sup>, auprès de Madame PEZIN, afin d'intégrer cette voie au domaine public communautaire, pour une indemnité forfaitaire de 1 €.</p>	Adopte à l'unanimité	14 janvier 2020

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
12	<p><b>Allonnes - Restructuration du Centre Commercial du mail - Acquisition Monsieur Jean-Yves HOULIERE</b> Afin de permettre la mise en oeuvre du projet de restructuration du centre commercial d'Allonnes, LMM doit se rendre acquéreur du local commercial situé 13 cours Mozart à Allonnes sur la parcelle cadastrée BD 113 propriété de la copropriété du centre commercial principal et constituant le lot 10. Cette cession à LMM est acceptée par M JY HOULIERE propriétaire des murs pour la somme de 68 221 € toutes indemnités comprises. Le local commercial étant exploité par la sarl LEAFREDJER représentée par M Jérôme HOULIERE interviendra à l'acte pour accepter une indemnité d'éviction de 51 133 € toutes indemnités comprises</p>	Adopte à l'unanimité	15 janvier 2020
13	<p><b>Allonnes - Aménagement d'un giratoire route de la Suze - Acquisition à CENOVIA</b> LMM doit acquérir un terrain cadastré ZC 76 d'une superficie de 3 830 m², auprès de CENOVIA, afin d'aménager un giratoire au carrefour des VC 147 et VC 23 route de la Suze à Allonnes, pour une indemnité forfaitaire de 1 €.</p>	Adopte à l'unanimité	15 janvier 2020
14	<p><b>Mulsanne - Rue du Petit Hermitage - Acquisition à Madame Jeanine BOUGARD</b> LMM doit acquérir une partie de la rue du Petite Hermitage à Mulsanne, cadastrée AK 116 d'une superficie de 216 m², auprès de Madame Jeanine BOUGARD, afin d'intégrer cette voie au domaine public communautaire, moyennant le versement d'une indemnité forfaitaire de 1 €.</p>	Adopte à l'unanimité	15 janvier 2020
15	<p><b>Ruaudin - ZAC des Hunaudières - Acquisition aux consorts CHOPLIN/PICOULEAU</b> LMM doit acquérir la parcelle cadastrée AP 251 pour une superficie de 14 379 m², aux consorts CHOPLIN/PICOULEAU, située dans la ZAC des Hunaudières au lieu dit Le Camp à Ruaudin pour une indemnité de 287 580 € net de taxe.</p>	Adopte à l'unanimité	15 janvier 2020
16	<p><b>Aigné - Rue de Maquère - Acquisition auprès de Monsieur et Madame CHARPENTIER</b> LMM doit acquérir un terrain d'une superficie de 7 m² auprès de Monsieur et Madame CHARPENTIER afin de réaménager la rue de Maquère à Aigné, pour une indemnité de 140 €.</p>	Adopte à l'unanimité	15 janvier 2020
17	<p><b>Chaufour Notre Dame - Lotissement du Haut Gibron - Acquisition auprès de Terre des Comtes du Maine</b> LMM doit acquérir une partie des rues de la Forêt et de la Peupleraie à Chaufour Notre Dame, cadastrée AA 167 pour une superficie de 1 516m², auprès de Terre des Comtes du Maine afin de l'intégrer au domaine public communautaire pour une indemnité forfaitaire de 1 €.</p>	Adopte à l'unanimité	15 janvier 2020
18	<p><b>Chaufour Notre Dame - Lotissement du Haut Gibron - Acquisition auprès des Consorts PORTIER</b> LMM doit acquérir une partie de la rue de la Forêt à Chaufour Notre Dame, cadastrée section AA 13 pour une superficie de 637 m², auprès des Consorts PORTIER, afin de l'intégrer au domaine public communautaire, pour une indemnité forfaitaire de 1 €.</p>	Adopte à l'unanimité	15 janvier 2020
19	<p><b>Saint Pavace - Passerelle Madeleine - Acquisition à la SCI R.M.</b> LMM doit acquérir des terrains d'une superficie totale de 37 349 m² à la SCI R.M., afin de réaliser une passerelle piétons-deux roues sur la Sarthe entre les communes du Mans et de Coulaines pour une indemnité de 108 312.10 €.</p>	Adopte à l'unanimité	15 janvier 2020
20	<p><b>Sargé-Lès-Le Mans - Boulevard Nature - Indemnités d'éviction à Monsieur Didier JOUY</b> LMM acquiert un terrain d'une superficie de 485 m² situé au lieu-dit Le Grand Champ sur la commune de Sargé Les Le Mans, appartenant à M Christian LE ROI dans le cadre de l'aménagement du Bd Nature. Dans ce cadre LMM doit verser des indemnités d'éviction d'un montant de 3 835,21 € à Monsieur Didier JOUY exploitant agricole évincé par cette acquisition.</p>	Adopte à l'unanimité	15 janvier 2020

<b>N° Passage</b>	<b>Titre et résumé</b>	<b>Vote</b>	<b>Date Préfecture</b>
21	<b>Le Mans - Le Verger - Servitude au profit d'ENEDIS</b> Afin de procéder à l'établissement à demeure d'un support sans ancrage pour conducteurs aériens d'électricité, LMM accepte une servitude de passage et d'entretien au profit d'ENEDIS, pour toute la durée d'existence de l'ouvrage, sur la parcelle cadastrée SV 31 située "le Verger" au Mans.	Adopte à l'unanimité	15 janvier 2020